



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL
Comité Régional des Hauts de France
Commission Jeunes



REGLEMENT INTERIEUR - CAHIER DES CHARGES – 2025 - 2028

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS JUNIOR – CADET – MINIME/BENJAMIN

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS JUNIOR – CADET – MINIME/BENJAMIN

ARTICLE 1 : Objet

L'objectif de ces championnats est le développement d'une pratique régulière pour les catégories Junior - Cadet et Minime/Benjamin en permettant de faire jouer le maximum de licenciés dans un esprit de compétition par équipes en représentativité de leur club.

Les buts finaux sont :

- le jeu en équipes
- l'accroissement de nos effectifs
- le perfectionnement de nos joueurs
- l'apprentissage et le perfectionnement au coaching de nos brevets fédéraux et initiateurs

Ce Règlement Intérieur (RI) définit l'organisation générale des Championnats des Clubs des Clubs Junior – Cadet – Minime/Benjamin conformément aux décisions du Comité Régional et de sa Commission des Jeunes, **et sans aller à l'encontre des Règlements Nationaux.**

Il définit les modalités nécessaires au bon déroulement de la compétition et sa gestion. Il est un complément des Règlements Nationaux de la saison en vigueur.

Il est applicable **par l'ensemble des comités départementaux** composant le comité régional des Hauts de France.

1ère PARTIE : ARCHITECTURE

ARTICLE 2 : Niveau National / Niveau Régional / Niveau Départemental

Les Championnats des Clubs Jeunes comportent 3 niveaux de découpage :

- Niveau National dont l'appellation est Championnat National des Clubs (CNC-J, CNC-C, CNC-M)
- Niveau Régional dont l'appellation est Championnat Régional des Clubs (CRC-J, CRC-C, CRC-M)
- Niveau Départemental dont l'appellation est Championnat Départemental des Clubs (CDC-J, CDC-C, CDC-M)

ARTICLE 2 : Territoires du CR HDF

Le Comité Régional des Hauts de France est composé de 2 territoires :

- Le territoire Haut de France (Nord et Pas de Calais)
- Le territoire de Picardie (Aisne, Oise et Somme)

ARTICLE 4 : Comités de Pilotage

3.1 - Compétences :

Le Comité de Pilotage National en charge des CNC-Jeunes est rattaché à la FFPJP.

Le Comité de Pilotage Régional en charge du CRC Jeunes est rattaché au Comité Régional.

Le Comité de Pilotage Départemental en charge du CDC Jeunes est rattaché au Comité Départemental.

4.2 - Rôle :

Chaque Comité de Pilotage a pour mission :

- De gérer les inscriptions / participations des équipes
- De constituer éventuellement les groupes
- D'effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- De gérer les reports éventuels de dates
- De gérer les forfaits éventuels et d'en prévenir les clubs concernés
- De centraliser les résultats et actualiser les classements
- De veiller au bon déroulement du championnat
- De régler en première instance les litiges éventuels
- D'archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs)

4.3 – Composition du Comité de Pilotage Régional

- Un Président : le responsable de Commission Technique Régional sauf dans le cas où le litige concerne son département.
- Dans ce cas-là, un des membres de la commission non concernés par le litige est nommé Président du Comité de Pilotage Régional
- 2 membres de la Commission Technique Régionale non concernés par le litige sont désignés pour statuer sur le litige

4.4 – Composition du Comité de Pilotage Départemental

- Un Président : le responsable de Commission Technique Départementale
- Deux membres de la Commission Technique Départementale (dont 1 élu au minimum si possible)

NOTA :

- Les litiges des CRC-J et CDC-J seront traités par le Comité de pilotage concerné par courriel après analyse des réclamations par celui-ci ou lors d'une réunion si nécessaire.
Un courrier sera envoyé après décision aux clubs, aux Ecoles de pétanque ou aux les ententes de clubs concernés notifiant la décision du Comité de Pilotage.
- Les membres concernés par le litige sont destinataires des courriels mais ne peuvent en aucun cas siéger ou intervenir par courriel.
- Pour tout litige concernant son club ou son comité, les membres appartenant à ce club ou comité ne peuvent en aucun siéger.

ARTICLE 5 : Organisation

Dans chaque catégorie :

- les CDC comprennent une division unique composée de plusieurs groupes, sans montées ni descentes
- les CRC sont un unique rassemblement annuel des champions Territoriaux ou départementaux
- les CNC sont un unique rassemblement annuel des champions issus des CRC

Les comités ne peuvent pas inscrire directement des équipes en CRC-Jeunes, ils **doivent obligatoirement organiser un CDC-Jeunes à partir de 4 équipes minimum**. Dans l'impossibilité, ils doivent s'associer avec un comité limitrophe du même Territoire afin d'organiser un championnat qualificatif au CRC-Jeunes.

ARTICLE 6 : Saison sportive et calendrier

Dans le but de valoriser quantitativement et qualitativement cette compétition, mais aussi pour alléger le calendrier les Championnats Des Clubs - Cadet - Minime/Benjamin se déroulent sur des sites de rassemblement (journées sur une même date ou week-end avec regroupement des équipes constituant les groupes sur une ou 2 journées en fonction du nombre d'équipe par groupe).

6.1 - Saison sportive :

Les CDC-Jeunes doivent impérativement être terminés pour le 2^e **week-end de septembre**.

Le Comité de Pilotage des CDC-Jeunes de chaque Comité Départemental transmet les résultats au responsable du comité de pilotage du CRC-Jeunes du CR hauts de France au plus tard pour le **lundi de du 2^e week-end de septembre**.

6.2 – Calendrier – Tirage au sort :

6.2.1 – CDC-Jeunes

Un tirage au sort est effectué par le Comité de Pilotage Départemental pour établir la composition des groupes et le calendrier des rencontres des CDC-Jeunes. ([se référer au règlement national pour les cas particuliers](#))

NOTA :

- Les calendriers doivent comporter les dates, horaires et lieux des matchs.
- Les équipes d'un même club, ou Ecoles de Pétanque ou d'une même Entente doivent se rencontrer impérativement lors du 1^{er} match.

Les rencontres doivent impérativement se jouer en boudrome couvert du 1^{er} janvier au 30 avril. Après cette date, les rencontres peuvent se jouer à l'extérieur.

En aucun cas, une journée ne peut pas être reportée ou annulée sans l'accord du Comité Départemental.

5.2.2 – CRC-Jeunes

La finale Régionale se joue entre les 2 équipes championnes de leur territoire.

ARTICLE 7 : Critères d'attribution d'organisation

Pour l'organisation d'une journée de CDC-J, seront prioritaires les clubs :

- ayant des équipes inscrites en CDC-CJ ;
- n'ayant pas fait de forfait la saison précédente.
- suivant possibilités d'organisation : boudrome couvert (début de saison), nombre et dimensions des terrains 3m par 12m, éclairage, sonorisation

ARTICLE 8 : Capacité minimale d'accueil des boudromes

Pour la phase championnat Départemental : la capacité du boudrome doit être adapté au nombre d'équipes participantes lors des matchs, sachant que le pas de tir de précision de chaque catégorie doit être installé au début de la compétition pour éviter la perte de temps.

Pour la phase finale Départementale, le nombre de pistes doit être au minimum de :

Pour 12 équipes : 32 pistes

Pour 6 équipes : 16 pistes

Pour la phase championnat Régional : la capacité du boudrome doit être adapté pour recevoir les finales Junior - Cadet et Minime/Benjamin, sachant que le pas de tir de précision doit être installé au début de la compétition pour éviter la perte de temps.

Pour la finale Régionale (6 équipes), le nombre de pistes doit être au minimum de 16 pistes.

ARTICLE 9 : A charge du club organisateur

Le traçage des terrains des terrains est obligatoire pour les championnats par équipe de clubs et doit être réalisé bien avant le début de la compétition.

Il convient de prévoir des terrains ou zones de circulation et de sécurité dans la mesure du possible

Il est vivement conseillé que les terrains soient aux dimensions réglementaires (15 x 4m) avec un minimum toléré de 12 x 3 m. Toutefois, des dérogations pourront être accordées par le Comité de Pilotage pour les compétitions en boudrome couvert uniquement, ceci à la demande écrite des organisateurs.

Le club organisateur doit également prévoir :

- éclairage, sonorisation, sanitaires, salle ou abri pour le secrétariat si terrains extérieurs
- une personne pour la tenue de la table de marque avec le délégué officiel (gestion et vérification des feuilles d'inscription et résultats de match, contrôle des licences, etc...)
- une restauration rapide type sandwiches pour les jeunes et les coaches à la vente pour le repas du midi **si nécessaire** ou pour les collations pendant la compétition
- des bombes fluo ou plâtre pour le traçage des ateliers

- des boules blanches et noires et buts
- des cercles de lancer

NOTA : *les clubs qui reçoivent peuvent offrir une collation pour les jeunes et les coaches (boissons au gobelet et gâteaux).*

ARTICLE 10 : Arbitrage – Délégation

10.1 – Arbitrage :

Un arbitre sera désigné par le Comité Départemental pour la finale Départementale et par le Comité Régional pour la finale Régionale.

Les frais d'arbitrage sont pris en charge par le Comité Départemental (CDC) ou par le Comité Régional (CRC), à l'exception des frais de repas (si nécessaire), de collations et de boissons qui seront à la charge du club organisateur.

10.2 - Délégations :

Un délégué sera désigné pour la phase finale Départementale par le Comité Départemental du CDC et par le Comité Régional pour la phase finale Régionale du CRC.

Les frais de délégation sont pris en charge par le Comité Départemental (CDC) ou par le Comité Régional (CRC), à l'exception des frais de repas (si nécessaire), de collations et de boissons qui seront à la charge du club organisateur.

Son rôle est :

- la constitution du jury
- le contrôle des licences joueurs et coaches si nécessaire
- le contrôle des tenues joueurs et coaches
- la vérification des feuilles de match (feuille correctement renseignées et remplies, signatures, etc..)
- la gestion des résultats
- la prise de photographies des équipes finalistes (au minimum une photographie avec les coaches) ;
- la remise des médailles et des trophées
- de scanner toutes les feuilles d'inscription et de résultats
- de les envoyer par courriel au responsable Départemental du CDC-Jeunes ou au responsable Régional du CRC-Jeunes

2ème PARTIE : LES EQUIPES

ARTICLE 11 : Participation

11.1 - Non obligation :

La participation d'un club, d'une Ecole de Pétanque ou d'une Entente de clubs au Championnat Des Clubs Junior est volontaire sans obligation d'y adhérer.

Le club doit renouveler tous les ans sa participation auprès de son comité pour la date fixée par son comité.

Sachant que pour les ententes de club celle-ci doivent **être déclarées et validées** par le Président du Comité Départemental et Régional.

11.2 –Modalités :

Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours.

La participation aux Championnats Départementaux des Clubs - Jeunes est exclusivement réservée aux associations affiliées à la FFPJP du Comité Régional des Hauts de France.

*Le nombre d'équipes maximum autorisées à participer au CDC-Jeunes est fixé par le comité départemental concerné mais en aucun cas il ne peut être inférieur à **4 équipes**.*

Il est rappelé qu'un département qui ne peut pas constituer 4 équipes par catégorie peut participer au CDC-J dans un département limitrophe.

→ Si inférieur à 4 équipes par catégorie, le CDC ne peut pas être mis en place dans le département (décision fédérale).

→ Dans ces conditions, un CTC peut être avec 2 ou 3 départements d'un territoire (Picardie ou Hauts de France). Si inférieur à 4 équipes par catégorie, le CDC ne peut être mis en place dans le [Territoire](#).

Les inscriptions des équipes sont gratuites

11.3 – Tenue vestimentaire :

La réglementation commune à toutes les compétitions de la FFPJP concernant les tenues s'applique au CDC, et CRC.

Les joueurs et coaches participants aux différentes rencontres doivent OBLIGATOIREMENT être habillés de la façon suivante :

Pour les joueurs :

- pour le haut, **haut identique** portant l'identification du club respectif (si 2 clubs) ou tenue de l'entente de clubs portant l'identification de l'entente des clubs visible pendant la compétition ;
- pour le bas, un pantalon ou short sportifs.

Pour les coaches :

- pour le haut, soit la tenue BF ou la tenue de club, et OBLIGATOIREMENT porter l'écusson Initiateur ou BF visible pendant la compétition ;
- pour le bas, un pantalon ou short sportif.

Publicité : il est autorisé dans le respect des lois et règlements en vigueur (par exemple tabac et alcool sont interdits de publicités).

NOTA : en cas de qualification aux CNC-Jeunes, la tenue doit être conforme aux Règlements Nationaux des CNC-jeunes.

11.4 – Feuille d'engagement (joueurs) :

Afin d'avoir un suivi de la composition des équipes de la phase départementale à la phase finale du CNC, une fiche d'engagement accompagnée de la liste des joueurs doivent être renseignées au même moment de l'inscription.

Le dossier d'inscription doit comprendre les documents cités ci-après :

- la fiche d'engagement du club ou de l'EP (**document 1**)
- ou la fiche d'engagement de l'entente (**document 2**)
- la convention d'Entente (**document 3**)
- la fiche d'engagement (liste des joueurs) (**document 4**)

NOTA :

- La **convention d'Entente** doit être envoyé au Comité Départemental pour le **31 janvier** de la saison en cours pour validation et signature qui l'enverra au **Comité Régional** pour validation et signature pour **envoi à la FFPJP** avant le **15 février** de la saison en cours.
- NOTA : la déclaration des clubs figurants dans l'entente **ne peut pas être modifiée** en cours d'année.
- Les feuilles d'engagement clubs ou EP, la fiche d'engagement (liste des joueurs) doivent être envoyées par courriel au responsable du CDC-Jeunes du Comité Départemental pour la date définie par le Comité Départemental concerné.
- Tous les documents peuvent être envoyés par courriel à condition **de veiller à ce que les documents soient correctement renseignés** (à charge du CD concerné) et à la **qualité des documents scannés** !!! Dans le cas contraire, le CR HDF peut refuser les documents donc les inscriptions !!
- La liste des joueurs peut évoluer en cours de saison en respectant les règles fédérales et doit être envoyée au président du Comité Départemental, du Comité Régional et du responsable de la CTR
- Le Président Départemental et Régional doivent **valider et signer** les conventions d'Entente de clubs

ARTICLE 12 : Composition des équipes

Il existe plusieurs possibilités de composition :

- équipe d'un même club ;
- équipe provenant d'une même Ecole de Pétanque labellisée reconnue par la FFPJP

* une Ecole de Pétanque peut regrouper plusieurs clubs par le biais d'une convention d'entente de clubs pour la constitution d'une Ecole de Pétanque. Cette entente de clubs (restreinte à un critère de proximité géographique) doit être déclarée et validée par le président du Comité Départemental et Régional et ainsi recensée par la FFPJP avant le 15 février de chaque début de saison. La déclaration des clubs figurant dans l'entente ne peut être modifiée en cours de d'année.

Les clubs ou les écoles de pétanque d'un même club sont autorisés à inscrire plusieurs équipes.

Le changement de joueurs d'équipes est autorisé d'un club ou d'une même Ecole de pétanque est autorisé pour un seul joueur à condition d'en informer son comité départemental et le comité Régional.

Dans les catégories Junior et Cadet, un seul joueur de la catégorie inférieure est autorisé à participer au championnat supérieur CDC-J, CRC-J et CNC-J.

L'ajout de joueurs supplémentaires sur la liste des joueurs **est autorisé à condition de ne pas avoir jouer avec une autre équipe et d'envoyer la nouvelle composition d'équipe** au Président du Comité Départemental et Régional, au responsable des CDC-Jeunes et CRC-Jeunes.

Une équipe est composée de **4 joueurs MINIMUM à 6 MAXIMUM par rencontre**.

La composition des équipes pour les diverses phases du match est de la responsabilité des coaches officiels inscrits sur la feuille de match, toute intervention d'une autre personne étant strictement interdite.

12.1 – Coaching :

Le coaching est placé sous la responsabilité d'un coach devant être adulte.

Pour les compétitions en CDC et en CRC, le coach titulaire devra être au minimum du diplôme initiateur. Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un coach devant être adulte.

Pour les phases de CDC et CRC , le coach devra être titulaire au d'un diplôme initiateur.

Pour la phase finale du CNC, le coach devra être de minimum diplômé d'un BF1 (moins de 5 ans ou recyclé) (y compris les coaches adjoints mentionnés de la fiche d'engagement et de match).

Pour coacher, il faut respecter les règles fédérales de coaching et d'être Initiateur ou Breveté Fédéral, et de porter son écusson visible.

Pour l'accompagnement des équipes, il est vivement conseillé d'avoir 2 coaches ou plus

L'une de ces personnes prend la responsabilité de l'Equipe et elle est appelée « Coach principal ». Celle-ci dépose sa carte d'éducateur et sa licence à la table de marque en même temps que les licences des joueurs et celles autres coaches.

Le ou les coaches peuvent intervenir dans plusieurs parties pour les phases 1 et 2.

Pour la phase 3, il faut désigner au minimum un coach pour le tir de précision et si possible un coach pour la triplette. Ces coaches sont tenus de respecter les règles nationales coaching :

- ils peuvent intervenir depuis leur position extérieure aux aires de jeu dans la minute de jeu ;
- en aucun cas, ils ne doivent pénétrer sur les aires de jeu ;
- Rappel : dans la minute de jeu réglementaire le coach doit passer ses consignes et le joueur doit avoir joué sa boule (sinon application du règlement de jeu).

Si un coach se présente sur la compétition CDC-J ou CRC-J sans son support de licence (oubli, perte, etc..), il sera autorisé à participer sur présentation d'une pièce d'identité, si et seulement si, il est possible de vérifier informatiquement sa fiche. De plus après vérification, si le joueur est effectivement licencié, il devra s'acquitter d'une amende de 10 €.

12.2 Joueurs Mutés

Un seul joueur muté extra départemental est autorisé par équipe.

12.3 Finale du CRC-Jeunes

La participation à la phase Finale du CRC d'une d'équipe championne de son CDC n'est accordée qu'à condition que le Comité Départemental ait respecté le présent Règlement Intérieur du CRC-Jeunes. et le Règlement National.

12.4 Finale du CNC-Jeunes

La participation à la phase Finale du CNC d'une d'équipe championne du CRC n'est accordée qu'à condition que le Comité Régional ait respecté le Règlement National.

3ème PARTIE : LE JEU

ARTICLE 13 : Déroulement de la compétition en phase Départementale

Chaque Comité Départemental est libre d'organiser CDC-J à sa convenance tout en respect l'esprit de la compétition.

Afin de limiter les déplacements, il est souhaitable de s'orienter vers des rencontres minimisant les déplacements et les frais.

ARTICLE 14 : Principe

Pour les catégories Junior et Cadet

Un match est joué par 4 joueurs par équipe, il est composé de 3 phases jouées dans l'ordre suivant :

- une phase 1 simultanée avec 4 parties en tête à tête ;
- une phase 2 simultanée avec 2 parties en doublettes ;
- une phase 3 simultanée avec 1 partie en triplète et une épreuve de tir de précision.

Pour les catégories Minime / Benjamin

Un match est joué par 4 joueurs par équipe, il est composé de 3 phases jouées dans l'ordre suivant :

- une phase 1 avec 2 parties en tête à tête et 2 parties en combiné
- une phase 2 simultanée avec 2 parties en doublettes ;
- une phase 3 simultanée avec 1 partie en triplète et une épreuve de tir de précision simplifié

14.1 - Feuille de match

Les équipes sont constituées de 4 joueurs mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque match peuvent comporter jusqu'à 6 joueurs soit 2 remplaçants maximum.

La composition des têtes à têtes, des doublettes des triplètes ainsi que le tir est effectuée librement par le coach principal de d'équipe avant chaque phase du match et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.

Du fait que l'on puisse disputer plusieurs matchs sur une journée, l'unité des rencontres est le MATCH et donc la composition des équipes peut être différente à chaque match.

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début du match. compétition.

Si un joueur se présente sur la compétition CDC-J, CRC-J, CNC-J sans son support de licence (oubli, perte, etc.), il sera autorisé à participer sur présentation d'une pièce d'identité, si et seulement si, il est possible de vérifier informatiquement sa fiche. De plus après vérification, si le joueur est effectivement licencié, il devra s'acquitter d'une amende de 10 €.

Seules les feuilles de match spécifiques au championnat des clubs peuvent être utilisées.

Le tirage au sort des adversaires s'effectue directement sur la feuille de match par simple pliage de celle-ci. Le responsable d'une équipe remplit la partie de la feuille concernant son équipe avant de la donner à l'équipe adverse qui remplit la sienne.

Se reporter aux **annexes A ou B**

14.2 – Déroulement d'un match et attributions des points :

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées :

- 2 points en tête à tête ou combiné ;
- 4 points en doublette ;
- 4 points en triplète et 4 points pour le tir de précision.

Le total est donc de 24 points soit :

Pour les catégorie Junior et Cadet

- 4 têtes à têtes à 2 points soit un total de 8 points
- 2 doublettes à 4 pts soit un Total de 8 points
- 1 triplète à 4 points et 1 épreuve de tir 4 points soit un total de 8 points

Pour la catégorie Minime/Benjamin

- 2 têtes à têtes et 2 combinés à 2 points soit un total de 8 points (**Se reporter à l'annexe C**)
- 2 doublettes à 4 pts soit un Total de 8 points
- 1 triplète à 4 points et 1 épreuve de tir 4 points soit un total de 8 points

Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur tout en permettant le match nul.

14.3 Déroulement des parties :

Les distances de jeu se font :

Pour la catégorie Junior entre 6 et 10 mètres

Pour la catégorie Cadet entre 6 et 9 mètres

Pour la catégorie Minime/ Benjamin entre 5 et 8 mètres

- Les têtes à têtes se jouent en 13 points. Si au bout de 45 mn de temps de jeu, les 13 points ne sont pas atteints par l'une ou l'autre équipe, il sera joué 2 mènes supplémentaires si nécessaire pour arriver à 13. Si à l'issue, la partie ne s'est pas terminée après la 1ère ou seconde mène, la victoire revient à l'équipe qui mène au score et en cas d'égalité, les points sont partagés (1 point à chaque équipe)
- Les doublettes et la triplète se jouent en 13 points. Si au bout de 1H00 de temps de jeu, les 13 points ne sont pas atteints par l'une ou l'autre équipe, il sera joué 2 mènes supplémentaires si nécessaire pour arriver à 13. Si à l'issue, la partie ne s'est pas terminée après la 1ère ou seconde mène, la victoire revient à l'équipe qui mène au score et en cas d'égalité, les points sont partagés (2 points à chaque équipe)

Pour effectuer un classement au fil des matchs il est alors attribué à chaque équipe :

- 3 points pour une victoire ;
- 2 points pour un match nul ;
- 1 point pour une défaite ;
- 0 point pour un forfait.

Contrairement aux concours, les Championnats Des Clubs Jeunes n'attribuent pas de points de catégorisation aux joueurs individuellement.

14.4 - Les remplacements :

Les remplacements sont possibles si sont inscrits sur la feuille de match 5 ou 6 noms.

Ils peuvent intervenir en cours de parties sauf en tête à tête et l'épreuve de tir.

Dans les parties en doublette et en tripléte d'un même match, il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même tripléte.

Les remplaçants sont obligatoirement les joueurs qui n'ont pas débuté la phase en doublette ou en tripléte.

14.5 Modalités de remplacement :

Pour qu'il soit valable lors de la mène suivante, chaque remplacement envisagé doit être signalé par le coach de l'équipe, au coach de l'équipe adverse et à l'arbitre avant l'arrêt de la dernière boule jouée de la mène en cours.

ARTICLE 15 : Composition des équipes finalistes du CTC ou CRC

Les équipes qualifiées pour la Finale Territoriale ou Régionale sont les équipes composées des joueurs qui étaient inscrits sur la feuille de match de la finale départementale.

Toutefois, **un seul changement** dans l'équipe peut être autorisé, **à condition** d'informer dans les 5 jours avant les Finale Territoriale ou Régionale, le responsable du CRC-Jeunes, et d'en donner les raisons de cette modification.

Le Comité de pilotage du CRC-Jeunes se réserve le droit de refuser.

ARTICLE 16 : Critères de classement général des équipes

16-1 - Phase championnat :

1 - Total des points marqués

2 - En cas d'égalité de points au classement :

- entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire de 4 à 6 ;
- entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 6 à partir des résultats des seules oppositions des équipes concernées. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 6.

3 - Point average général (différence des points Pour et Contre) ;

4 - Total des points « pour » le plus élevé ;

5 - Le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu (4 TT + 2 D + 1 T + 1 tir) ;

6 - Cumul des points « pour » et « contre » des 8 épreuves disputées. Pour le tir de précision, afin éviter un trop grand désavantage en cas de large victoire, l'écart ne pourra pas être supérieur à 6 points en conservant le score le plus élevé.

16-2 - Phase finale départementale :

Cet article est applicable

- En cas de match nul lors de phases finales ou de barrages organisés par les Comités Départementaux

Dans ce cas sera appliqué, le tir de départage et en cas de nouvelle égalité la « mort subite »

16.3 Déroulement de l'épreuve du tir de précision

- **Se référer au règlement des Championnats Nationaux des Clubs - Junior ou Cadet ou Minime/Benjamin**

Pour la grille de notation et autres dispositions de cette épreuve se reporter aux **annexes D, E et F**

16.4 Déroulement de l'épreuve de tir de départage

- **Se référer au règlement des Championnats Nationaux des Clubs - Junior ou Cadet ou Minime/Benjamin**

Pour la grille de notation et autres dispositions de cette épreuve se reporter à l'**annexe G**

NOTA :

- le tir de départage est UNIQUEMENT utilisé pour les phases finales de CDC, ou CRC pour les rencontres à élimination
- pour la phase championnat, se référer à l'article 15.1 pour établir le classement

4ème PARTIE : CHAMPIONNAT REGIONAL

ARTICLE 17 : Déroulement des CRC-Jeunes

Les CRC-Jeunes se déroulera en 2 phases :

1. Une phase « demi-finales » organisée en « territoire »

Pour le Territoire « Hauts de France » (2 comités) :

Pour chaque catégorie

- Si chaque Comité organise son championnat alors les vainqueurs de chaque championnat se rencontrent en demi-finale régionale sur leur Territoire ; le vainqueur est qualifié pour la finale régionale.
- Si les comités départementaux ont fait un unique championnat alors le vainqueur est qualifié directement pour la finale régionale.

Pour le Territoire « Picardie » (3 comités) :

Pour chaque catégorie

- Si chaque Comité organise son championnat alors les vainqueurs de chaque championnat se rencontrent en demi-finale régionale sur leur Territoire.
Pour éviter une finale à 3 équipes, le Comité qui reçoit la phase « demi-finale » pourra qualifier l'équipe finaliste de son CDC.
- Si 2 comités départementaux ont fait un unique championnat alors le vainqueur est qualifié directement pour la demi-finale régionale où il sera opposé au vainqueur du CDC du 3^e comité départemental.
- Si les 3 comités départementaux ont fait un unique championnat alors le vainqueur est qualifié directement pour la finale régionale.

2. Une phase « finale » opposant les champions de chaque « territoire. Le vainqueur de chaque catégorie sera déclaré champion régional et représentera le Comité Régional au championnat national CNC-Jeunes dans sa catégorie

Pour les championnats régionaux CRC-Jeunes, le déroulement de la compétition est identique à la phase départementale et le règlement national sera appliqué : déroulement (jeu), tenues, etc.

ARTICLE 18 : Composition des équipes finalistes

Les équipes qualifiées pour la Finale Régionale sont les équipes composées des joueurs qui étaient inscrits sur la feuille de match de la Finale Territoriale.

Toutefois, **un seul changement** dans l'équipe peut être autorisé à **condition** d'informer dans les 15 jours avant la Finale Régionale le responsable du CRC-Jeunes, et d'en donner les raisons de cette modification.

Le Comité de pilotage du CRC-Jeunes se réserve le droit de refuser.

5ème PARTIE : LA DISCIPLINE

ARTICLE 19 : Le jury

Un jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la compétition Il est impératif de réunir le Jury en cas de litiges signalés.

Composition du Jury :

- Le Délégué Officiel (Président de Jury, à défaut l'Arbitre Principal) ;
- L'Arbitre Principal de la compétition ;

- Le coach principal de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être entendus que comme témoins).

Pour tous les cas de litiges non prévu dans ce Règlement Intérieur se référer au Règlement National en vigueur.

ARTICLE 20 : Amendes pour forfaits

- Un forfait d'une équipe ou d'une entente de clubs en CDC-Jeunes entraînera le paiement d'une amende de 50 euros au comité départemental concerné.
- Un second forfait d'une équipe ou d'une entente de clubs en CDC-Jeunes entraînera le paiement d'une amende de 100 euros au comité départemental concerné et entraînera la disqualification de l'équipe.
- Un forfait d'une équipe ou d'une entente de clubs en CRC-Jeunes entraînera le paiement d'une amende de 200 euros au comité régional.

ARTICLE 21 : Retards des joueurs / Malaise des joueurs

Se référer au du règlement National

ARTICLE 22 : Fautes et sanctions sportives

Se référer au règlement National

6ème PARTIE : LES REGLES A RESPECTER

ARTICLE 23 : Rappels importants

- Il est interdit aux joueurs, aux éducateurs ou initiateurs de fumer et de consommer des boissons alcoolisées sur les terrains de jeu et ce, dès le début de la compétition et pendant la compétition.
- Les téléphones portables des coaches et des joueurs doivent être éteints sur les aires de jeux.
- Il est formellement interdit aux joueuses et joueurs de :
 - ✓ S'entraîner en cours de partie tant au point qu'au tir, sur les jeux libres situés à proximité de ceux qui leur ont été attribués pour la compétition
 - ✓ De s'absenter d'une partie ou de quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'arbitre ou du coach adverse (s'il n'y pas d'arbitre).
- Les Responsables des équipes et les joueurs doivent avoir une attitude correcte
- En cas de non-respect de ces points ou incident, l'équipe pénalisée peut faire un rapport d'incident sur papier libre et le faire parvenir au Comité de pilotage qui prendra, si nécessaire, les mesures qui s'imposent.

7ème PARTIE : DOTATION ET TROPHEES

ARTICLE 24 : Trophées

Au niveau Départemental, le Comité Départemental a le loisir d'offrir aux joueurs vainqueurs présents des CDC-Jeunes une médaille à chaque joueur et un trophée au club, ou l'Ecole de pétanque ou l'entente de clubs Vainqueur.

Au niveau Régional, le Comité Régional offre aux joueurs vainqueurs présents des CRC-Jeunes une médaille à chaque joueur et un trophée au club, ou l'Ecole de pétanque ou l'entente de clubs Vainqueur.

ARTICLE 25 : Dotation

Au niveau Départemental, les Comités Départementaux qui le souhaitent peuvent offrir une dotation (en bons d'achat) aux équipes de chaque catégorie.

Au niveau Régional, le Comité Régional offre une dotation (en bons d'achat) aux joueurs présents inscrits sur la liste des joueurs de la finale régionale (6 joueurs maximum) des 2 équipes finalistes de chaque catégorie.

8ème PARTIE : FRAIS DIVERS

ARTICLE 26 : Frais à charge des clubs ou ententes de clubs :

En phase championnat et finale des CDC-Jeunes, et en phase finale Régionale des CRC-Jeunes

- Les frais de déplacements ;
- Les frais annexes (casse-croûtes, boissons, etc.) ;
- Les amendes éventuelles ;
- Les tenues des joueurs et des coaches

En finale des CNC-Jeunes

- Les frais de déplacements ;
- Les frais d'hôtellerie et de restauration
- Les frais annexes (casse-croûtes, boissons, etc.) ;
- Les amendes éventuelles ;
- Les tenues des joueurs et des coaches

ARTICLE 26 : Prise en charge par le Comité Régional HDF :

En finale CNC-Jeunes

- La participation financière de la FFPJP offerte au Comité Régional est reversée aux clubs qualifiés pour les finales Nationales.

***Pour tout point non précisé dans ce règlement, c'est le règlement National qui fait foi.
Il est donc nécessaire de le connaître et de l'avoir sur en cas de besoin***

*Le présent règlement ne va pas à l'encontre du Règlement National,
il précise quelques modalités ou règles internes au CR HDF.*

LISTE DES ANNEXES

- [Document 1](#): feuille d'engagement club ou Ecole de Pétanque sans entente
- [Document 2](#): feuille d'engagement Ecole de Pétanque avec entente)
- [Document 3](#): convention d'entente EP + clubs
- [Document 4](#): fiche d'engagement (liste des joueurs)

- [Annexe A](#) : feuille de match - Junior ou Cadet - CDC
- [Annexe B](#) : feuille de match - Minime / Benjamin - CDC
- [Annexe C](#) : épreuve du combiné - Minime / Benjamin - CDC – CRC
- [Annexe D](#) : tir de précision Junior – CDC – CRC
- [Annexe E](#) : tir de précision Cadet – CDC - CRC
- [Annexe F](#) : tir de précision Minime Benjamin – CDC - CRC
- [Annexe G](#) : tir de départage Junior – Cadet - Minime Benjamin CDC -CRC